

L'assainissement collectif

Fiche adoptée lors du Conseil d'administration du 13 mars 2014
Mise à jour lors des CA du 1^{er} décembre 2015, du 10 décembre 2019
et du 6 février 2025

Prestations intégrées à l'adhésion

Assistance à la mise en place du suivi régulier des ouvrages d'épuration des eaux usées, des réseaux et de traitement des boues.

Réseau

- visites diagnostics des ouvrages particuliers des réseaux d'assainissement (postes de refoulement, déversoirs d'orage, fontaines raccordées, etc.) ;
- identification des points de rejets et des points singuliers du réseau (déversoir d'orage, poste de relevage).

Assistance pour l'élaboration de autorisations de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non-domestique aux réseaux

- assistance à l'élaboration et/ou actualisation des arrêtés de déversement et des éventuelles conventions de rejet (collecte d'informations, visites de sites, rédaction des documents contractuels, suivi des arrêtés, etc.).

Stations d'épuration (STEP)

- rédaction d'une fiche descriptive de la station ;
- diagnostic ponctuel du fonctionnement des ouvrages ;
- visites avec prélèvements d'échantillons ponctuels ;
- diagnostic pour déceler des dysfonctionnements (mesures de débit, bilans 24h testes de décantation, etc.) ;
- mesure de la hauteur de boues accumulées (lagunes, filtres plantés de roseaux) ;
- estimation de la production de boues sur l'ensemble des filières ;
- formation du personnel d'exploitation ;
- inspections télévisuels de portions de drains ou réseaux.

Validation de l'autosurveillance

- assistance à la rédaction des manuels d'autosurveillance et des cahiers de vie (identification des équipements, des méthodes et procédures) conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 ;
- agrément des appareils de mesure réseau et station d'épuration ;
- audit des appareils de mesure sur le réseau de collecte ;
- audit des appareils de mesure (débitmètre et préleveur), des méthodes de prélèvement et d'analyses sur les stations d'épuration ;
- assistance à la saisie des données d'autosurveillance sur le site « Mesures des rejets » des STEP inférieures à 2 000 EH (équivalents habitants).

Exploitation des résultats de l'autosurveillance

- réunion avec le Maître d'ouvrage (présentation des résultats du suivi régulier, identification des difficultés rencontrées, des priorités de travaux et assistance à la programmation des travaux).

Gestion durable des services

- réunions de sensibilisation et d'information des collectivités pour favoriser la réalisation de schéma directeur d'assainissement (exposé des objectifs, des obligations réglementaires, du déroulement, des intervenants, etc.) ;
- assistance technique à la recherche de prestataires pour la réalisation d'études permettant une gestion durable du ou des systèmes d'assainissement collectif : Schéma Directeur zonages d'assainissement, diagnostics ;
- assistance à la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) ;
- assistance à la saisie des indicateurs sur la base de données de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement (SISPEA) cf. modalités d'intervention ;
- assistance à la rédaction de règlement de service ; cette prestation comprend, au maximum, 2 réunions avec l'adhérent.

Prestations à la vacation : font l'objet d'une convention

Assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher un maître d'œuvre pour des travaux (stations d'épurations, postes de relevage).

Pour toute réunion supplémentaire au-delà de 2 réunions pour l'assistance à la rédaction de règlement de service, facturation au temps réel selon les tarifs adoptés par demi-journée ;

Détail des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rechercher un maître d'œuvre pour des travaux (stations d'épurations, postes de relevage).

Pour toute réunion supplémentaire au-delà de 2 réunions pour l'assistance à la rédaction de règlement de service, facturation au temps réel selon les tarifs adoptés par demi-journée ;

Offres de services (prestations payantes à la mission) :

- réalisation de bilans de fonctionnement sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, pour les STEP < 2 000 EH – équivalent habitants.
- réalisation de bilans annuels d'exploitation sur les systèmes d'assainissement (STEP > 2 000 EH -équivalent habitants-).

NB : Détail des prestations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

- assistance à la recherche d'un bureau d'étude pour les études préliminaires ; aide à la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle à partir d'études préliminaires ;
- visite préalable sur site afin d'appréhender les prestations envisagées ;
- assistance à la rédaction des pièces techniques (CCTP) et administratives (RC, AE, CCAP, DPGF, BPU, etc.) du dossier de consultation ;
- réunion de présentation du dossier de consultation finalisé ;
- assistance à la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme de publicité dématérialisée du Département ;
- préparation du choix du prestataire (lecture des propositions de candidats et rédaction du rapport d'analyse) ;
- assistance dans les réponses à transmettre aux candidats non retenus, suivi du prestataire, analyse critique des documents rendus ;
- participations aux réunions de suivi et visites du chantier (dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre).

Pour la recherche d'un maître d'œuvre : aide à la définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle à partir d'études préliminaires telles que le Schéma Directeur d'Eau Potable et études d'avant-projet